



PRINCIPES DE BASE



ARTICLES 28, 35, 35bis

- 3 articles
 - Article 28: dispositifs implantables et invasifs
 - Article 35: dispositifs implantables et invasifs à long terme
 - Article 35bis: dispositifs invasifs (ex: matériel d'endoscopie et viscérosynthèse)

ARTICLES 28, 35, 35bis

- Lettres clés Y et U
 - Le montant du remboursement s'obtient en multipliant les lettres-clés U ou Y avec un coefficient attribué à la lettre clé
 - Valeur de la lettre clé définie dans la convention
 - *Exemple:*
688516 688520 Tige standard pour placement avec ciment y compris le centraliseur éventuel U 715

Remboursement = U715= **0,930266** x 715
= 665,14 EUR



ARTICLE 28

- Va disparaître
- Fixe un remboursement
- Différence entre le prix d'achat et le remboursement est à charge patient



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- **Forfait**
- Marge de sécurité
- Prix plafond
- Marge de délivrance
- Intervention personnelle
- Liste

Forfait

- Base de remboursement fixe
- Différence entre le prix d'achat et le remboursement ne peut PAS être répercutée au patient
- *Exemple 1:*
 - Forfait de 100 EUR
 - Prix de 120 EUR
 - 20 EUR à charge de l'hôpital

- *Exemple 2:*

Forfait de 100 EUR

Prix de 90 EUR

→ 10 EUR au bénéfice de l'hôpital

⇒ Négociation individuelle entre l'hôpital et l'industrie pour réduire au maximum les pertes

⇒ Importance du choix du matériel et du fournisseur



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- Forfait
- **Marge de sécurité**
- Prix plafond
- Marge de délivrance
- Intervention personnelle
- Liste



Marge de sécurité

- Pourcentage ajouté au remboursement établi pour un implant
- Permet de déterminer le prix plafond que la firme ne peut dépasser pour fixer le prix de son implant si elle souhaite qu'il soit remboursé



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- Forfait
- Marge de sécurité
- **Prix plafond**
- Marge de délivrance
- Intervention personnelle
- Liste

Prix plafond

– Le prix maximum qu’une firme peut facturer pour que son produit soit remboursé et figure le cas échéant sur une liste de produits admis.

– *Exemple:*

Remboursement = 100€ et marge de sécurité = 20%

Prix plafond = $100 + (20\% \text{ de } 100) = 120\text{€}$

Si prix de l’implant > 120€ → non remboursé



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- Forfait
- Marge de sécurité
- Prix plafond
- **Marge de délivrance**
- Intervention personnelle
- Liste

Marge de délivrance (1)

- Définie dans la convention
- couvre l'information aux implantateurs potentiels, ainsi que l'achat, la gestion de stock et la stérilité de l'implant ainsi que la dispensation et la surveillance du tracé parcouru par l'implant.
- 10% du prix de vente à l'hôpital ou 10% du forfait et plafonnée à 148,74€.
- Payée par le patient, mais remboursement de celle-ci pour les prothèses de la parole et accessoires

Marge de délivrance (2)

- Est calculée pour l'ensemble des prestations:
 - Prothèses articulaires
 - Stimulateur + électrodes + accessoires
 - Pompe + accessoires
 - Tuteurs périphériques
 - Matériel + stent coronaire



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- Forfait
- Marge de sécurité
- Prix plafond
- Marge de délivrance
- **Intervention personnelle**
- Liste

Intervention personnelle

– L'intervention personnelle correspond au pourcentage du remboursement qui est pris en charge par le patient. Cette intervention est déterminée par arrêté royal.

– *Exemple :*

Base de remboursement : 1000€

intervention de l'assurance soins de santé de 75%

→ l'intervention personnelle est fixée à 25%

= 250€.



ARTICLE 35, ARTICLE 35bis

- Forfait
- Marge de sécurité
- Prix plafond
- Marge de délivrance
- Intervention personnelle
- **Liste**

- « listes limitatives » désignent les listes des produits de catégorie 1
- « listes de produits admis aux remboursement » désignent les listes de produits des autres catégories.
- !! Le produit inscrit sur une liste n'est remboursé que si le distributeur est bien celui qui est repris sur la liste



- A = Prix (TVAe) - Prijs (incl. BTW)
 B = Remboursement Bén. ordin./Prestataire conventionné - Remboursement V.I.P.O./ Prestataire avec ou sans convention
 Terugbetaling Gew. recht./ Verstr. met overeenkomst - Terugbetaling W.I.G.W./ Verstr. met of zonder overeenkomst
 C = Supplément patient Bén. ordin./ Prestataire conventionné - Supplément patient V.I.P.O./ Prestataire avec ou sans convention
 Supplément patient Gew. recht./ Verstr. met overeenkomst - Supplément patient W.I.G.W./ Verstr. met of zonder overeenkomst
 D = Remboursement Bén. ordin./ Prestataire non conventionné
 Terugbetaling Gew. recht./ Verstr. zonder overeenkomst
 E = Supplément patient Bén. ordin./ Prestataire non conventionné
 Supplément patient/ Verstr. zonder overeenkomst
 F = Marge de délivrance
 Afleveringsmarge

695074-695085

Tige humérale monobloc pour placement avec ciment

Monobloc humerussteel voor plaatsing met cement

Valeur de U - U waarde : U 890

Remboursement - Terugbetaling : 919,22 €

Marge de sécurité - Veiligheidsgrens : 20%

Prix plafond - Plafondprijs : 1.103,06 €

Les montants de la marge de délivrance sont donnés à titre indicatif : le plafond de 148,74 € est d'application sur l'ensemble des éléments de la prothèse (par articulation) à l'exception du ciment - De bedragen voor de afleveringsmarge worden slechts ter informatie vermeld : het grensbedrag van 148,74 € is van toepassing op alle samenstellende elementen van de prothese (per gewricht), met uitzondering van de cement

Code d'identification Identificatiecode	Distributeur Verdeler	Nom du produit Productnaam	Números de référence Referentienummers	A	B	C	D	E	F	A partir de Vanaf (yy/mm/dd)	Jusqu'au Tot
130001000017	6 komet Belgium BVBA	Neer II HumerusStem	108xx	880,27	880,27	0,00	689,42	190,85	88,03	05-09-01	
130001000026	B&N Belgium	NEER3STEM	163xx	901,21	901,21	0,00	689,42	211,79	90,12	05-09-01	
130001000035	Chimer BVBA /SPRL	Monobloc humeralstem	00430006x00	1000,17	919,22	80,95	689,42	310,75	100,02	05-09-01	
130001000044	Belgarm	Ulys	74xx	919,22	919,22	0,00	689,42	229,80	91,92	06-08-01	

- Possibilité de cumuler plusieurs principes
- Exemple:
 - Forfait + intervention personnelle (ex: matériel d'endoscopie)
 - Forfait + liste (ex: tuteur coronaire)
 - Marge de sécurité + prix plafond + liste (ex: prothèse articulaire)



OU TROUVEZ L'INFO?

http://www.inami.fgov.be/homefr.htm

L'intranet de l'INAMI | Accueil - INAMI - Ins...



Nederlands

Contacts

Plan du site

Glossaire

Dispensateurs de soins

Votre choix :

Citoyen

Votre choix :

Organismes Assureurs

Votre choix :

Médica
fourniture

Votre choix :

Nomenclature des
prestations de santé

Autres domaines

Votre choix :

L'INAMI

Votre choix :

Voulez-vo

Votre choix :

→ Actualités

20/01/2010 Rééducation : [Cliniques de la mémoire : Appel à candidatures](#)
Infirmier(e)s : [Circulaires 2010/1](#) + annexes
Implants : [Circulaires 2010/1](#) + annexes
Indemnités : [Ecartement du travail](#)

→ Communiqués de pres

01/12/2009 Infobox 2009 - [Une d'informations actu médecin généralis](#)
24/11/2009 [Assistance au sevr](#)
(PDF - 18 KB)



Nederlands

Contacts

Plan du site

Glossaire

Dispensateurs de soins

- Votre choix :
Votre choix :
- Nomenclature
- Médecins
- Dentistes
- Kinésithérapeutes
- **Autres dispensateurs**
- Maisons médicales
- Maisons de repos
- Hôpitaux
- Soins de santé mentale
- Laboratoires
- Rééducation
- Soins palliatifs
- Information générale

Citoyen

Votre choix :

Organismes Assureurs

Votre choix :

Médica
fourniture

Votre choix :

Autres domaines

Votre choix :

L'INAMI

Votre choix :

Voulez-vo

Votre choix :

20

[Cliniques de la mémoire : Appel à candidatures](#)
[Circulaires 2010/1 + annexes](#)

Implants : [Circulaires 2010/1 + annexes](#)

Indemnités : [Ecartement du travail](#)

19/01/2010 Nomenclature:
- [Adaptation des articles 35 et 35bis](#)
- [Règles interprétatives des articles 28§8 et 29](#)

18/01/2010 Malades chroniques :
[liste pansements actifs - janvier 2010](#) - corrigendum
Hôpitaux : [Circ Hôp 2010/1](#)
Réglementation : [Règlement des indemnités du 16 avril 1997](#)
[Notification pour les implants : Classification - mise à jour](#)

> [Plus d'actualités](#)

→ **Communiqués de presse**

01/12/2009 [Infobox 2009 - Une d'informations actuelles pour le médecin généraliste](#)
24/11/2009 [Assistance au service \(PDF - 18 KB\)](#)

> [Plus](#)

→ **Evénement**

[Conference on European primary care call for abstracts](#)
[Campagne d'antibiotiques 2009](#)

→ **Emploi vacant**

[1 Expert médicaments \(H/F\) - Ni](#)



[Accueil](#)

[Contacts](#)

[Plan du site](#)

[Glossaire](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Dispensateurs de soins](#) > Autres dispensateurs

Dispensateurs de soins

Citoyen

Organismes Assureurs

Médicaments et autres ...

Autres domaines

L'INAMI

Voulez-vous en savoir plus ?

Autres dispensateurs

- [Audiciens](#)
- [Bandagistes](#)
- [Diététiciens](#)
- [Fournisseurs d'implants](#)
- [Infirmier\(e\)s](#)
- [Logopèdes](#)
- [Opticiens](#)
- [Orthopédistes](#)
- [Personnel soignant -](#)
- [Pharmaciens](#)
- [Podologues](#)
- [Sages-femmes](#)
- [Services intégrés de soins à domicile \(SISD\)](#)



[Accueil](#)

[Contacts](#)

[Plan du site](#)

[Glossaire](#)

[Recherche](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Dispensateurs de soins](#) > [Autres dispensateurs](#) > Fournisseurs d'implants

Dispensateurs de soins

Citoyen

Organismes Assureurs

Médicaments et autres ...

Autres domaines

L'INAMI

Voulez-vous en savoir plus ?

Fournisseurs d'implants

→ Actualité

20/01/2010 [Circulaires 2010/1](#) + annexes

15/01/2010 [Circulaires 2009/20 - annexe 4 corrigendum](#)

11/01/2010 Endoprothèses : [formulaires et listes des centres](#)

→ Procédure de notification pour les implants

18/01/2010 [Notification pour les implants : Classification - mise à jour](#)

23/12/2009 Le **téléchargement** de la liste de publication des produits notifiés est disponible via le lien [Liste de publication](#). **Attention**, pour le moment, le numéro de suivi des modifications n'apparaît pas dans le bon ordre.

01/05/2009 [Procédure de notification pour les implants](#)

→ Sommaire de la rubrique

- [Informations générales](#)
- [Informations par thème](#)
- [Contacts](#)

Informations générales

- Circulaires : [2010](#) - [2009](#) - [2008](#) - [2007](#) - [2006](#) - [2005](#) - [2004](#)
- [Honoraires, prix et remboursements](#)
- Convention : [Texte coordonné \(PDF - 59 KB\)](#)

Informations par thème

- [Procédure de notification pour les implants](#)
- [Défibrillateurs cardiaques implantables](#)
- [Chirurgie assistée par robot – prostatectomie radicale](#)
- [Endoprothèses : nouveau remboursement](#)

http://www.inami.fgov.be/homefr.htm

L'intranet de l'INAMI | Accueil - INAMI - Ins...



Nederlands

Contacts

Plan du site

Glossaire

Dispensateurs de soins

Votre choix :

Citoyen

Votre choix :

Organismes Assureurs

Votre choix :

Médica
fourniture

Votre choix :

Nomenclature des
prestations de santé

Autres domaines

Votre choix :

L'INAMI

Votre choix :

Voulez-vo

Votre choix :

→ Actualités

20/01/2010 Rééducation : [Cliniques de la mémoire : Appel à candidatures](#)
Infirmier(e)s : [Circulaires 2010/1](#) + annexes
Implants : [Circulaires 2010/1](#) + annexes
Indemnités : [Ecartement du travail](#)

→ Communiqués de pres

01/12/2009 Infobox 2009 - [Une d'informations actu médecin généralis](#)
24/11/2009 [Assistance au sevr](#)
(PDF - 18 KB)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Dispensateurs de soins](#) > Nomenclature

La nomenclature des prestations de santé

La nomenclature des prestations de santé est une liste reprenant par code les prestations faisant l'objet du remboursement (total ou partiel) par l'assurance soins de santé. La liste et les changements sont publiés dans le Moniteur Belge.

Il y a 3 outils pour accéder à cette nomenclature:

1. **Base de données avec moteur de recherche:** combine les numéros de code et le libellé des prestations avec les tarifs:
 - [Base de données NomenSoft - Nouveautés dans la base de données Nomensoft](#)
 - [Infos pratiques et manuel NomenSoft](#)
2. **Texte de la nomenclature** (Mise à jour jusqu'au Moniteur belge du 12 janvier 2010)
 - [Nomenclature](#) : par article + règles interprétatives
 - Téléchargement de tous les articles : - [Word : Format ZIP](#) - 4,45 MB - [PDF : Format ZIP](#) - 6,31 MB
 - Téléchargement des règles interprétatives - [PDF : Format ZIP](#) - 918 KB
 - [Historique](#)



[Accueil](#)

[Contacts](#)

[Plan du site](#)

[Glossaire](#)

Nomenclature : Critères de Recherche

(Les combinaisons de recherche par mot et par

[Dispensateurs de soins Citoyen](#)

[Organismes Assureurs Médicaments et autres ...](#)
[Autres domaines L'INAMI](#)

[Voulez-vous en savoir plus ?](#)

[Nouvelle recherche](#) [Nederlands](#)

Par numéro de code

Par article de la nomenclature

Par mot(s) et/ou par expression(s)

Mot (hernie) ou partie de mot (kiné) ou expression (fécondation in vitro)

Et mot ou partie de mot ou expression

Sur base de l'arborescence de la nomenclature

Arborescence

- Chapitre II. Consultations, visites et avis, psychothérapies et autres prestations
- Chapitre III. Soins courants
- Chapitre IV. Accouchements
- Chapitre V. Prestations techniques médicales spéciales
- Chapitre VI. Lunettes et autres prothèses de l'oeil, appareils auditifs, bandages, appare
- Chapitre VII. Anatomopathologie et examens génétiques
- Chapitre VIII. Prestations interventionnelles percutanées sous contrôle d'imagerie médi
- Chapitre IX. Implants

Accueil

Contacts

Plan du site

Glossaire

Recher

Nomenclature : Résultat de la recherche

eurs

[Nouvelle recherche](#) [Pdf du résultat](#)  [Nederlands](#)

es

32 numéro(s) trouvé(s) avec...

Mot(s) : 228185

ents

Afficher le détail

us en
s ?

612231
612242
686070
686081
686092
686103
686114
686125
686136
686140
686571
686582
686593
686604
686615
686626
686630
686641
694470
694481
730833
730844
730855

Ensemble du matériel de consommation et du matériel implantable u
la prestation 228174 - 228185, en chirurgie ouverte

- ARTICLE 35
 - Règles d'application: §5 → §14
 - Prestations d'application: §16
 - Prestations avec marge de sécurité : §17
 - Prestations forfaitaires : §18 a)
 - Prestations forfaitaires avec liste : §18 b)
 - Prestations en catégorie 1 → liste
 - Prestations en catégorie 2, avec marge de sécurité
→ liste



- ARTICLE 35bis
 - Règles d'application: à partir de §7bis
 - Prestations d'application: §7
 - Prestations avec marge de sécurité : §6
 - Prestations forfaitaires : §5
 - Intervention personnelle pour les catégorie 1b et 2b